

Réunion du 5 mars 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

**N° CP/2012/165 -      Fonctionnement des collèges publics - 3126**  
**Dotations de fonctionnement complémentaires 2012**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers établissements publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 80 509,65 €, dont :

- 11 896 € au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2011 en faveur des collèges suivants :

- . DIEMERINGEN : 6 700 €
- . GERSTHEIM : 1 450 €
- . OSTWALD : 3 746 €

- 16 568,90 € au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain engagés par les collèges suivants :

- . STRASBOURG "Esplanade" : 4 632,11 € (année 2011)
- . STRASBOURG "Hans Arp" : 8 826,74 € (année 2011)
- . STRASBOURG "Louis Pasteur" : 3 110,05 € (second semestre 2011)

- 19 500 € au titre du renouvellement des véhicules de service des collèges suivants :

- . DAMBACH-LA-VILLE : 6 500 €
- . DETTWILLER : 6 500 €
- . HEILIGENSTEIN : 6 500 €

- 10 000 € au titre de l'équipement en matériel de reprographie des collèges suivants :

- . LINGOLSHEIM "Galilée" : 5 000 €
- . VILLE : 5 000 €

- 18 938,75 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :

- . ACHENHEIM : 5 000 € (tondeuse autoportée)
- . DETTWILLER : 2 000 € (tondeuse autoportée)

- . ESCHAU : 1 320,40 € (instruments de musique)
- . HEILIGENSTEIN : 1 418 € (horloges analogiques)
- . LAUTERBOURG : 2 308,28 € (escabeaux sécurisés)
- . SELESTAT "Beatus Rhenanus" : 1 892,07 € (escabeaux sécurisés)
- . WASSELONNE : 5 000 € (tondeuse autoportée)

- 700 € au collège "Maxime Alexandre" à LINGOLSHEIM au titre de la réforme de l'enseignement en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), pour permettre au collège de compléter ou adapter son équipement au champ professionnel "vente, distribution, magasinage"

- 2 500 € au collège de WOERTH en vue de la souscription d'un contrat de maintenance de qualité pour garantir le bon fonctionnement de l'installation de chauffage

- 406 € au collège de BENFELD au titre de la participation du Département à des actions éducatives.

La commission permanente décide en outre de la prise en charge à compter du 2 avril 2012 des frais de transport en autocar des élèves demi-pensionnaires et des commensaux accompagnateurs du collège "Hans Arp" à STRASBOURG accueillis au restaurant scolaire du collège "Maxime Alexandre" à LINGOLSHEIM.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120305-66031-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 13/03/12